

Par mail du 08/02/2022

Monsieur le Préfet

PRÉFECTURE DE LA RÉGION DES PAYS
DE LA LOIRE
6 quai Ceineray - BP 33515,
44035 Nantes cedex 1

Fait à Puceul, le 8/01/2021.

Objet : Demande **Avis Défavorable au projet** de PICH IMMO dans la zone de l'Oseraye, sur la commune de Puceul.

Monsieur le Préfet,

Une nouvelle fois me voilà amené à donner mon avis dans une consultation publique. Au vu de l'intérêt que vous y avez porté la dernière fois je m'interroge sur la pertinence de celui-ci et vous en fait un résumé.

Le dossier de PICTH IMMO est dense, mais je j'ai parcouru pour me faire mon avis, il est technique, mais on comprend les tenants et aboutissants.

J'ai relevé dans celui-ci, une augmentation non négligeable du trafic routier et des dégagements qui vont avec, une destruction de biodiversité et l'inconnue totale des produits qui seront stockés.

Le trafic va encore augmenter sur des axes qui sont saturés, c'était évoqué dans l'étude d'impact de la création de la zone 2 entreprises sont en cours de projet et déjà 500 camions sont prévus en plus par jour. Cela n'est pas négligeable et aura une répercussion sur nos vies du quotidien, bruit et surtout pollution atmosphérique.

Le type de produits stockés, je suis inquiet de lire dans l'étude d'impact que des produits de haute toxicité seront présent à quelques centaines de mètres de nos habitations, de nos cultures, le risque zéro n'existe pas il suffit de parcourir la base de donnée du BARPI.

Enfin l'étude d'impact sur la faune est une vaste blague, 10 espèces protégés y sont recensées en 2 jours de passages, à cela s'ajoute celle de la précédente étude qui n'ont pas été observées cette fois-ci, mais je peux vous garantir que je les voit très régulièrement sur ces parcelles. La conclusion de l'étude qui ne présente aucune compensations conclu à un effet négligeable, après la destruction d'une partie de l'habitat et de la totalité le l'espace de nourrissage des espèces concernées (la prairie). C'est une vaste blague.

Les compensations en haies des premières installations début des années 90 ne sont pas toutes misent en places comment voulez-vous que celles-ci soient crédibles.

Nous habitants ou exploitants, sommes consultés en dernier, aucune concertation en amont sur ces aménagements, aucun échanges sur les possibilités ou les envies que nous pourrions exprimer pour le développement de nos espaces de vie. Nos « représentants » locaux, élus sur des promesses qui n'engage qu'eux même ne lisent même pas ces dossiers (un article ouest-france de juin 2021 sur la délibération du conseil municipal de Nozay publié le 13/06/2021).

Ces procédures sont des farces et la non prise en compte de nos inquiétudes en est la preuve.

Pour toutes ces raisons, Monsieur le Préfet, je rejette ce projet et forme un **avis défavorable**.

Veillez agréer mes salutations distingués.

Cambarrat Grégory

La mélatais

Puceul